

NOTRE IDENTITÉ FRANCISCANE

*Document
du Définitoire général*

Portrait: huile de Ivo Batocco
Impaginazione fr. Joseph Magro per Ufficio Comunicazioni OFM

PRÉSENTATION

Chers Frères: que le Seigneur vous donne la paix!

Le récent Chapitre général a demandé que le Définitoire général «approfondisse le thème de l'Identité franciscaine et de la participation à la mission évangélisatrice des Frères, qu'ils soient prêtres ou laïcs» (Mandat 2).

Dans le service d'animation, «notre projet est de repartir du Christ et de son Évangile, pour vivre et agir toujours à la lumière de l'Évangile» (Repartir de l'Évangile, p. 14), pour cela nous voulons proposer une réflexion renouvelée sur ce que nous sommes et ce que nous sommes appelés à être. En ces temps d'épuisement et de difficulté pour l'Ordre, reprendre concrètement notre identité charismatique nous aidera à transformer la crise en occasion de discernement de l'essentiel que nous avons promis de vivre et pour l'incarner dans la vie de chaque jour, et, en même temps, nous animera à être dans le monde d'aujourd'hui des rebelles évangéliques afin d'être plus significatifs et prophétiques.

Le Définitoire général a déjà commencé une réflexion sur notre identité de Frères Mineurs, en reprenant la Règle et les Constitutions générales et en écoutant avec sympathie et empathie (cf. PdE 13.15) le monde contemporain. Cette réflexion a été partagée et approfondie avec les nouveaux Ministres provinciaux, avec les Présidents des Conférences et avec les Visiteurs généraux.

Recueillant les diverses indications surgies, à travers ce simple document le Définitoire général entend offrir à toutes les Provinces et les Entités de l'Ordre un instrument pratique pour approfondir ce thème vital.

Dans la première section, on propose une ligne concrète de réflexion dont on peut se servir dans la démarche de préparation du Chapitre provincial et d'élaboration du Projet de vie et de mission de la Province, ou bien dans la formation permanente ou bien encore comme orientation pour les journées de retraite et les exercices spirituels.

Avec la deuxième section, on propose une célébration interactive et significative de notre identité charismatique pour usage dans chaque Fra-

ternité ou dans les assemblées de Province ou Entité afin que chaque Frère puisse à nouveau l'intérioriser et ainsi se sentir animé à renouveler sa propre vie et à fortifier sa propre fidélité.

Je confie cet «instrument» d'animation à chaque Ministre provincial et Custode et à tous les Gardiens, en souhaitant un usage répandu et profitable en vue d'un profond chemin de renouvellement de notre identité.

4 octobre 2012
Fête de saint François

Frère José Rodríguez Carballo, OFM
Ministre général OFM

L'IDENTITÉ FRANCISCAINE

Les Ministres, Custodes et Gardiens sont invités à encourager une réflexion sur notre identité telle qu'elle est perçue de nos jours, que ce soit dans les Fraternités au cours de la démarche de préparation et pendant la célébration du Chapitre provincial ou custodial, ou dans les rencontres de formation permanente, dans les journées de retraite et les exercices spirituels et lorsque les Fraternités élaborent leur projet fraternel de vie et mission.

ÉNONCÉ DU THÈME

Réfléchir sur « ce que nous sommes et ce que nous voulons être » en tant que Frères mineurs et comme Province, à partir des textes fondateurs (Règle et Constitutions), dans un dialogue avec l'Église et le monde d'aujourd'hui.

MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Encourager les frères à relire les Constitutions générales, cette « loi fondamentale » qui actualise la Règle et oriente notre vocation franciscaine.

Renouveler la conscience que notre charisme, comme tout autre charisme est un DON de l'Esprit, spécifique, pour l'Église et pour le bien du monde.

Renforcer le sens d'appartenance à Dieu comme consacrés et à la Fraternité universelle et provinciale, afin d'éviter de nous assimiler aux prêtres diocésains, de nous confondre avec d'autres charismes ecclésiastiques et afin de tous conserver, frères laïcs et prêtres, une même, unique et fondamentale identité franciscaine.

Récupérer et développer l'inspiration franciscaine pour promouvoir les valeurs de justice, paix et intégrité de la création.

Dialoguer avec les autres religions et avec la culture contemporaine dominante, en attitude critique mais d'écoute, dans le but de ne pas nous laisser conditionner et de renouveler notre modèle d'évangélisation selon le style franciscain.

MÉTHODOLOGIE

- * En puisant dans la Règle et les Constitutions générales (CCGG), nous reprenons les éléments vitaux de notre charisme, éléments transversaux dans tous les Chapitres et qui constituent la forme de vie transmise par saint François.
- * Les différents éléments du Charisme sont regroupés en trois dimensions fondamentales : (1) la dimension théologique –spirituelle ; (2) la vie en fraternité et minorité ; (3) la mission dans l'Église et dans le monde.
- * Pour chaque grande thématique, une confrontation avec la situation de l'Église et la culture contemporaine est proposée.
- * Dans la considération de l'identité, il importe d'avoir présentes et d'articuler toutes les dimensions qui la constituent pour éviter une vision partielle et fragmentaire.
- * Cette proposition d'approfondissement est étroitement liée aux lignes d'orientation du document « Repartir de l'Évangile » et au processus de réflexion indiqué dans le « Moratoire » et devrait donc inspirer un « projet de vie et mission » adéquat et cohérent.

TEXTE BASE

Les références fondamentales qui synthétisent notre identité, ce sont la Rb 1 et l'Art 1, §1-2 des CCGG:

Rb 1. *« La Règle et la vie des Frères Mineurs est celle-ci : observer le saint évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, en vivant dans l'obéissance, sans rien en propre et dans la chasteté ».*

CCGG 1

§1 *L'Ordre des Frères Mineurs, fondé par saint François d'Assise, est une fraternité dans laquelle les frères, suivant de plus près Jésus-Christ sous l'action de l'Esprit Saint, se consacrent totalement à Dieu par la profession, vivant l'Évangile dans l'Église selon la forme observée et proposée par saint François.*

§2 *Les frères, disciples de saint François, sont tenus de mener radicalement la vie évangélique, c'est-à-dire : en esprit de prière et dévotion, et de vivre dans une communion fraternelle ; de donner un témoignage de pénitence et de minorité ; d'annoncer l'Évangile dans le monde entier par charité à l'égard de tous les hommes et de prêcher par leurs actes la réconciliation, la paix et la justice ; et de témoigner du respect envers la création.*

PRÉSUPPOSÉS THÉOLOGIQUES SPIRITUELS DE NOTRE IDENTITÉ

Ces présupposés constituent l'appui indispensable pour comprendre l'horizon spirituel de François d'Assise à la lumière de la foi. Ceux qui suivent ne peuvent pas manquer :

La foi profonde en la paternité de Dieu, la *suite* radicale du Christ, posséder l'Esprit du seigneur comme un absolu primordial de la vie, la communion avec l'Église, la nécessité indispensable de maintenir vivant l'esprit de prière et dévotion, l'expropriation comme chemin de libération et de liberté, la pureté du cœur comme forme privilégiée de dépossession, la mission (envoyés comme Jésus) comme composante essentielle de la vocation, la recherche incessante de la paix.

LECTURE ORANTE DE LA RÈGLE

Nous proposons la lecture de deux traits centraux de la Règle bullée qui fondent notre identité et nous aident à nous confronter aux éléments théologiques-spirituels de notre charisme.

« Que les frères ne s'approprient rien, ni maison, ni lieu, ni quoique ce soit. Et comme des pèlerins et des étrangers en ce siècle, servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, qu'ils aillent à l'aumône avec confiance, et il ne faut pas qu'ils en aient honte, car le Seigneur s'est fait pauvre pour nous en ce monde. Telle est la hauteur de la très haute pauvreté qui vous a institués, vous mes frères très chers, héritiers et rois du royaume des cieux, qui vous a fait pauvres en biens, qui vous a élevés en vertus. Qu'elle soit votre part, elle qui conduit dans la terre des vivants. Totalement attachés à elles, frères bien-aimés, pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, veuillez ne posséder à jamais rien d'autre sous le ciel. » (Rb 6, 1-6)

« J'avertis et j'exhorte dans le Seigneur Jésus-Christ : que les frères se gardent de tout orgueil, vaine gloire, envie, avarice, souci et préoccupation de ce siècle, critique et murmure et que ceux qui ne savent pas les lettres ne se soucient pas d'apprendre les lettres, mais qu'ils considèrent qu'ils doivent par-dessus tout désirer avoir l'Esprit du Seigneur et sa sainte opération, le prier toujours d'un cœur pur et avoir l'humilité, la patience dans la persécution et dans la maladie et aimer ceux qui nous persécutent, nous réprimandent et nous accusent, car dit le Seigneur : Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. Celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » (Rb 10, 7-12)

Nous suggérons de suivre le schéma déjà proposé dans l'Ordre sur « *la lecture orante de la parole de Dieu dans la vie franciscaine* » ;

1. Préparation par un moment d'invocation de l'Esprit.
2. Lecture et écoute du texte.
3. Intériorisation et assimilation, à la découverte de la richesse du texte et en mémorisant un trait fondamental.
4. Restitution à travers une prière de louange, de remerciement, de supplication et d'invocation.
5. Choix concret qui jaillit de l'écoute et accueil de la parole de François.

Nous indiquons quelques éléments importants contenus dans ces textes de la Règle :

- Juste équilibre et profonde interaction entre vie de prière et contemplation, vie fraternelle et minorité, et vocation missionnaire et évangélisatrice
- Foi dans le Seigneur, en Dieu le Père, que nous devons servir, dans l'Esprit que nous devons accueillir, en Jésus-Christ que nous devons suivre (*Rb 6, 1 ; 10, 7-8*).
- Principe général de non appropriation (*Rb 6, 1*).
- Critères pour l'itinérance (*Rb 6, 2-3*).
- La très haute Pauvreté, chemin vers le Royaume des cieux (*Rb 6, 4-6*).
- Ce qui peut éloigner de l'Esprit du Seigneur (*Rb 10, 7b*).
- Les objectifs primordiaux du cœur humain (*Rb 10, 8-10a*) : « avoir l'Esprit du Seigneur et sa sainte opération » ; « prier toujours d'un cœur pur » ; « avoir l'humilité, la patience dans la persécution et dans la maladie et aimer ceux qui nous persécutent ».
- Le fondement évangélique de la persévérance (*Rb 10, 10b-12*).
- Vocation missionnaire comme fruit de l'inspiration divine
- Frère missionnaire envoyé par le Seigneur et par la Fraternité (*Rb 12, 1-2*)
- La prédication au service de l'édification du peuple de Dieu et la prédication de Jésus comme paradigme permanent de l'évangélisation (*Rb 9, 3*)

Confronter ces aspects avec la vie personnelle, en utilisant la méthodologie d'Emmaüs, comme indiquée par le Chapitre spirituel de 2006 (cf. Spc 39-46).

ÉLÉMENTS CENTRAUX DE NOTRE *FORMA VITAE*

Les éléments originels de l'horizon spirituel de François ont été traduits avec créativité dans une forme concrète de vie que nous pouvons concentrer en trois dimensions fondamentales :

Méthodologie conseillée

Chaque dimension propose une fiche pour la réflexion individuelle et communautaire.

Avant de commencer la réunion, une lecture et réflexion individuelles sont conseillées.

Le Gardien et l'animateur prépare avec soin le déroulement de la réflexion communautaire.

On commence par un chant ou une prière et la lecture des textes principaux.

Un bref silence suit et un partage.

On lit les orientations sur la confrontation avec les aspects positifs et négatifs de la culture, même locale.

On répond aux provocations surgies et aux questions « pour nous ».

On conclut par un trait choisi des documents indiqués à la fin pour l'approfondissement et par un chant ou une prière.

I DIMENSION

Une vie radicalement évangélique

- **Nous observons le saint Évangile** : CCGG 1 ; 5 §2 ; 22§1
Cf. aussi 83 §1 ; 117 §2 ; 127 §4.
- **Nous suivons Jésus-Christ au plus près** : CCGG 1 §1 ; 5 §2
Cf. aussi 7 §1 ; 8 §1 ; 38
- **Nous sommes totalement donnés à Dieu** : CCGG 1 §1 ; 5 §1
Cf. aussi 7 §3 ; 9 §1 ; 19 §2 ; 20 §1 ; 33 §1-2 ; 45 §1 ; 65 ; 67
- **Nous vivons dans un esprit de prière et dévotion** : CCGG 1 §2 ; 19
Cf. aussi 20, 21-24 ; 26 ; 28 ; 29.
- **Nous vivons en conversion permanente (pénitence)** : CCGG 1 §2 ; 32
Cf. aussi 33 §3 ; 34 §2 ; 84 ; 86 ; 99.

Confrontation.

Notre « forme de vie évangélique » se confronte à la diffuse recherche de sens et d'expériences spirituelles, avec une spiritualité plurielle qui pousse souvent les individus à se créer une religion personnelle ; mais aussi avec une sensibilité renouvelée par rapport à la liberté religieuse et au dialogue interreligieux ; avec un sens de plus grande responsabilité parmi les croyants ; et avec une sympathie retrouvée pour la personne de Jésus de Nazareth. Mais il y a aussi une culture dominante de l'image extérieure, de l'éphémère, de l'égoïsme et de l'indifférence religieuse à côté de formes émotives et fragiles de religiosité.

D'autres défis proviennent des cultures particulières: essayer de les indiquer.

Pour nous :

- Qu'est ce qui s'introduit de négatif dans nos vies et que pouvons-nous apprendre de ces cultures ?
- Que nous dit à ce sujet la première dimension notre charisme et quelle peut être notre contribution aujourd'hui pour évangéliser la culture ?
- Se décider pour au moins un choix concret personnel et/ou de fraternité qui signifie un renouvellement de la vie évangélique.

Pour approfondir et développer la réflexion.

La nostra identità francescana, Roma 1991 (Collana COMPI 10).

Lo spirito di orazione e devozione. Temi per approfondire e riflettere, Roma 1996

II DIMENSION

Une vie en Fraternité et Minorité

- **Nous sommes une fraternité** : CCGG 1 §1 ; 38
Cf. aussi 40 ; 41 ; 45 §1 ; 79 ; 140 §1 ; 232
- **Nous vivons en communion fraternelle** : CCGG 39 ; 42.
Cf. aussi 9 §3 ; 46 ; 50-52 ; 87 § 1-2 ; 137 §2 ; 139 §1.
- **Sans rien en propre** : CCGG 72 §1 ; 73-75.
- **Pauvreté évangélique** : CCGG 8 ; 72 §2
Cf. aussi 64 ; 65 ; 67 ; 70 ; 75 §1 ; 91 ; 97.
- **La « grâce du travail »** : CCGG 76-82
- **Mineurs parmi les mineurs (solidarité)** : CCGG 66 ; 72 §3
Cf. aussi 32 §3 ; 78 §1 ; 82 §1 e §3.
- **Instruments de réconciliation, paix et justice, dans le respect de la création** : CCGG 1§2 ; 68 ; 69 ; 71.
Cf. aussi 85 ; 98 §2 ; 96 §2-3 ; *PdE* 30.

Confrontation :

Notre vie de Frères et de Mineurs se confronte à d'amples mouvements de solidarité et de volontariat, à la recherche de nouveaux styles de vie, avec la sensibilité pour les droits de l'homme et l'environnement et à l'émergence et à la visibilité des minorités de tous types qui rendent nos sociétés pluriculturelles les plus variées.

Mais la culture est encore dominée par l'individualisme, la recherche de la richesse et du pouvoir ; est souvent caractérisée par des divisions et par l'injustice, par le phénomène de la migration et diverses formes d'exclusion sociale.

D'autres défis surgissent des cultures particulières : essayer de les indiquer.

Pour nous :

- Qu'est-ce qui s'introduit de négatif dans nos vies et que pouvons-nous apprendre de ces cultures ?
- Qu'est ce que cela nous dit par rapport à la seconde dimension de notre charisme et quelle pourrait être notre contribution aujourd'hui pour évangéliser les cultures?
- Se décider au moins pour un choix concret personnel ou de fraternité qui signifie un renouvellement de la vie en fraternité et minorité.

Pour approfondir et développer la réflexion :

Voi siete tutti fratelli . Sussidio per la formazione permanente sul capitolo 3 delle Costituzioni Generali, Assisi 2002 (Collana COMPI 22)

Pèlerins et étrangers en ce monde. Document pour la formation permanente sur le Chap. IV des Constitutions générales OFM, Rome 2010.

III DIMENSION

Mission dans l'Église et dans le monde

Référence de base : CCGG Art. 112 §1 : *Il appartient aux Chapitres généraux ou provinciaux d'examiner si l'activité de l'Ordre répond aux exigences du temps présent et de l'activité évangélisatrice franciscaine, quant au choix, aux formes concrètes d'action et à la force du témoignage, et de déterminer les formes et les moyens capables d'encourager l'apostolat.*

- **Tous les frères participent à la mission de l'Église** : CCGG 83 ; 84.
Cf. aussi 4 §1 ; 5 §2 ; 89 §1 ; 116 §1.
- **Nous évangélisons par le témoignage de vie** : CCGG 86 ; 89 §1.
Cf. aussi 87 ; 90-99 ; 115 §2.
- **Nous évangélisons par la parole** : CCGG 89 §2 ; 100-110.
- **Nous évangélisons en fraternité et en minorité** : CCGG 87 §1-2 ; 91 ; 111.
Cf. aussi 88 ; 97 ; 98 ; 104 ; *PdE* 27.
- **Nous évangélisons « inter gentes » et « ad gentes »** : *PdE* 13-21
Cf. aussi CCGG 116 ; 117 ; 118 §2 ; 121.
- **Avec de nouvelles formes de fraternité pour une nouvelle évangélisation** : CCGG 87 §3 ; 115 §1 ; *PdE* Mandat 20.
- **Nous sommes « pèlerins et étrangers » (itinérance)** : CCGG 64 ; 72 §1 ; *PdE* 22-24 ; Mandat 13.

Confrontation

Notre mission franciscaine se confronte à la culture qui valorise la femme, l'égalité, la participation et la démocratie, mais aussi une culture dominante qui a créé une distance entre les nouvelles générations et l'Église, et qui dissémine un esprit extrêmement critique et parfois agressif envers l'Église, qui favorise l'indifférentisme et le relativisme religieux ; qui s'alimente des changements rapides des valeurs et des termes de référence.

De l'intérieur de l'Église nous viennent d'autres valeurs, comme la centralité de la Parole, la participation des laïcs et les différentes formes de collaboration, en même temps que les défis du cléricalisme exagéré, des abus sexuels et financiers, d'un style non évangélique de vie, de l'absence de l'Église parmi les pauvres et d'autres encore qui peuvent

mettre en crise la confiance des croyants et aussi des Frères envers les personnes responsables.

Nous sommes aussi confrontés à la diminution de l'ardeur missionnaire dans l'Église et dans l'Ordre.

D'autres défis nous viennent de cultures particulières: essayer de les indiquer.

Pour nous :

- Qu'est ce qui s'introduit dans nos vies et que pouvons-nous apprendre de ces cultures ?
- Que nous dit la troisième dimension de notre charisme à ce sujet et quelle peut être aujourd'hui notre contribution pour évangéliser la culture ?
- Se décider au moins pour un choix concret personnel et/ou communautaire visant à renouveler l'élan missionnaire et évangéliste.

Pour approfondir et développer la réflexion :

La nostra identità francescana, Roma 1991 (Collana COMPI 10)

H. Schalück, « Remplir toute la terre de l'Évangile », Les Éditions franciscaines, Paris 1996. *Envoyés pour évangéliser en fraternité et minorité dans la paroisse*, Curie générale OFM, Rome 2009

NOTRE VOCATION ÉVANGÉLIQUE FRANCISCANE

Nous célébrons notre identité

Prémisse

Cette proposition peut se concrétiser en une seule ou plusieurs célébrations, en l'adaptant à la situation locale ou au cheminement de la Fraternité. Les signes et gestes peuvent être différents ou ajoutés, selon les cultures et les sensibilités.

Préparation

Préparer l'ambiance au cœur de la Fraternité avec une image de saint François, la croix de Saint-Damien et un espace pour l'exposition du Saint Sacrement, pour l'Évangile, la Règle, les Constitutions générales, les sandales, la mappemonde ou un globe.

1. MOTIVATION INITIALE

Chers frères !

Notre vocation est un don précieux reçu de la Très sainte Trinité. Notre Fraternité franciscaine naît de l'écoute du Christ dans l'Évangile à travers un nouveau lien dans l'Esprit (*PdE* 6). Il s'agit d'un charisme donné par l'Esprit à notre père saint François et à ses disciples pour le bien de l'Église et du monde. Ce charisme a une identité spécifique qui demande à être conservée au niveau personnel et fraternel en fonction de la mission dans l'Église et dans le monde. Il s'agit d'une identité dynamique, une identité évangélique « in via », qui se construit en cheminant. Le point de départ, le centre et l'ancre de stabilité, c'est l'Évangile. Nous avons comme point de référence l'expérience de notre père saint François et des premières Fraternités, les Sources, le patrimoine spirituel, culturel, intellectuel, missionnaire de l'Ordre au long des siècles, nos Constitutions générales, la fidélité créatrice de chaque confrère et de chaque Fraternité, et la réponse aux signes des temps et des lieux de chaque temps historique. Les CCGG sont en particulier un instrument précieux, fruit de l'engagement de l'Ordre tout entier avec l'approbation de l'Église pour protéger et mettre à jour notre identité. Nous voulons renouveler notre engagement personnel et fraternel à les connaître, à les accueillir dans notre cœur et à les vivre dans notre vie et notre mission évangélisatrice.

Chant.

Le Président de la célébration expose le Saint Sacrement et commence par le rite initial (le signe de la croix et le salut). Ensuite il invite tous les présents à dire ensemble la prière à la Trinité :

« Dieu tout puissant, éternel, juste et miséricordieux, donne-nous, à nous misérables, à cause de toi-même, de faire ce que nous savons que tu veux, et de toujours vouloir ce qui te plait, afin qu'intérieurement purifiés, intérieurement illuminés et embrasés du feu de l'Esprit-Saint, nous puissions suivre les traces de ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ, et par ta seule grâce parvenir jusqu'à Toi, Très-haut, qui en Trinité parfaite et simple Unité, vis et règnes et es glorifié, Dieu tout-puissant, pour tous les siècles des siècles. Amen ».

2. OBSERVER LE SAINT ÉVANGILE

Commentaire :

Le don de l'Évangile est à l'origine de notre Fraternité. Saint François dit dans son Testament que le Très haut Lui-même lui avait révélé qu'il devait vivre selon la Forme du saint Évangile. Le point de départ et le trait central de notre identité charismatique, c'est d'observer et de vivre selon l'Évangile en suivant l'exemple de notre père saint François. « La Règle et la vie des frères Mineurs est celle-ci : observer le saint Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, en vivant dans l'obéissance, sans rien en propre et dans la chasteté »

Chant et entrée de l'Évangéliste

Lecture de l'Art. 1 §1 et §2 des CCGG.

Article1

§1 *L'Ordre des Frères Mineurs, fondé par saint François d'Assise est une fraternité dans laquelle les frères, suivant de plus près Jésus-Christ sous l'action de l'Esprit Saint, se consacrent totalement à Dieu par la profession, vivant l'Évangile dans l'Église selon la forme observée et proposée par saint François.*

§2 *Les frères, disciples de saint François, sont tenus de mener radicalement la vie évangélique, c'est-à-dire, en esprit de prière et dévotion, et de vivre dans une communion fraternelle ; de donner un témoignage de pénitence et de minorité; d'annoncer l'évangile au monde entier par charité à l'égard de tous les hommes et de prêcher par leurs actes la réconciliation, la paix et la justice ; et de témoigner du respect envers la création.*

Silence pour la méditation

3. VIVRE SELON LA RÈGLE DE SAINT FRANÇOIS

Commentaire :

La forme de vie évangélique dont François a eu l'intuition avec la grâce de Dieu et la motivation de l'Esprit Saint s'exprime particulièrement dans la Règle. Celle-ci est le fondement de la vie et de la législation de l'Ordre, et est surtout « moelle » de l'Évangile (2C 208). Nous devons toujours conserver dans notre cœur la Règle qui nous fut offerte par notre père saint François et approuvée par l'Église pour vivre dans la fidélité à notre charisme.

Chant et entrée de la Règle

Lecture de l'Art 2 §1 et §2 des CCGG

Article 2

§1 *La Règle des Frères Mineurs, confirmée par le Pape Honorius III, est le fondement de la vie et de la législation de l'Ordre, et tout ce qui est contenu en elle doit être compris et observé dans un contexte vital selon l'esprit de saint François et exprimé surtout dans ses écrits, suivant la pensée de l'Église et les saines traditions de l'Ordre.*

§2 *Afin de connaître toujours d'avantage et de « garder fidèlement l'esprit et l'intention propre du Fondateur », les frères s'efforceront d'étudier, de comprendre et de vénérer, en même temps que la Règle, la vie et les écrits de saint François et de ses disciples.*

Silence pour la méditation

4. SUIVRE FRANÇOIS AUJOURD'HUI SELON LES CCGG

Commentaire :

Nous les Frères Mineurs, nous nous proposons de vivre en tout temps la forme de vie que notre père saint François a vécue et proposée à ses fils, approuvée par l'Église et qui consiste à vivre selon l'Évangile. Pour atteindre ce propos, une aide précieuse nous est donnée: les *Constitutions générales* renouvelées. Il s'agit d'une actualisation continue de la Règle pour notre temps. Elles sont indispensables pour conserver et actualiser notre identité de Frères Mineurs.

Chant et entrée des Constitutions générales
Lecture des Art 10 ; 12 §1 et §2 ; 4

Article 10

L'interprétation authentique de la Règle de saint François est réservée au Saint Siège. Il appartient au Chapitre général d'adapter la Règle aux temps nouveaux et de faire des interprétations, lesquelles ont cependant besoin de l'approbation du saint Siège.

Article 12

§1 *Les Constitutions générales fournissent les normes fondamentales pour que la vie de tous les frères soit partout organisée selon la Règle.*

§2 *Tous les frères s'efforceront d'observer avec le plus grand soin les lois contenues dans ces Constitutions générales. Sans leur observance fidèle, la communion fraternelle et la perfection évangélique peuvent difficilement être atteintes selon la manière propre à l'Ordre.*

Article 4

§1 *Les Frères Mineurs insérés dans le peuple de Dieu, attentifs aux nouveaux signes des temps et répondant aux conditions d'un monde en évolution, seront toujours en communion avec l'Église, feront leurs ses projets et ses intentions, et les favoriseront de toutes leurs forces.*

§2 *Tous et chacun des frères témoigneront plein de respect et d'obéissance au seigneur Pape auquel ils sont spécialement liés en vertu de la Règle et du vœu d'obéissance. Quant à la pastorale ils seront soumis à l'autorité des Évêques et de plus, selon la volonté et l'exemple de saint François, ils témoigneront toujours considération et respect aux Évêques et aux prêtres.*

Silence pour la méditation

5. RENOUELER NOTRE PROFESSION CHAQUE JOUR

Commentaire :

Notre vocation est un engagement personnel et quotidien. Pour ce motif, nous sommes appelés à faire mémoire de notre profession, pour donner à Dieu cette réponse nouvelle qu'il attend à chaque nouvelle saison de notre vie. En renouvelant chaque jour la formule de profession, nous actualisons chaque jour notre réponse. Laissons résonner les paroles de la profession jusqu'à ce qu'elles deviennent notre vie.

Entrée du cierge pascal allumé

Lecture de l'Art 5§1 :

Article 5

§1 Les frères, accomplissant plus pleinement la consécration baptismale et répondant à l'appel divin, se livrent entièrement à Dieu, aimé par-dessus tout, par la profession d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, vécue selon l'esprit de saint François ; ils contractent alliance avec Dieu et leur vie devient, pour toute leur existence, comme un sacrifice offert à Dieu dans la charité.

Bref silence

Chacun allume sa bougie au cierge pascal et tous renouvellent ensemble la profession selon la formule suivante :

**Tout puissant, très saint, très haut et Dieu suprême,
Père saint et juste,
Seigneur Roi du ciel et de la terre,
je te bénis et je te rends grâces,
parce que par la force de ton amour,
Tu m'as appelé à suivre
Les traces de ton Fils bien-aimé,
notre Seigneur Jésus-Christ,
selon la forme de vie que tu as inspirée à ton serviteur François.**

**Avec la force de l'Esprit Saint,
Je te renouvelle aujourd'hui,
Avec tout l'élan de mon cœur,
Le vœu de vivre dans l'obéissance,**

**sans rien en propre,
et dans la chasteté,
et simultanément je confirme la promesse
de professer la vie et la Règle des Frères Mineurs
confirmée par le pape Honorius,
selon les Constitutions de notre Ordre.**

**Père saint, concède que,
Soutenu par Marie Immaculée
Vierge faite Église et modèle de la vie consacrée,
Grâce à l'intercession du Père saint François et de tous les saints,
avec l'aide des frères,
je persévère jusqu'à la fin dans ce saint propos,
et par ta seule grâce,
parviens jusqu'à toi, o Très haut,
qui dans la Trinité parfaite et la simple Unité
vis et règnes glorieux pour les siècles des siècles,
Amen.**

Lecture de l'Art 19 §1 et §2.

Article 19

- §1** *Les frères, fidèles à leur profession, suivent dans la prière le Christ qui rend intensément grâces à son Père et « qui est vivant pour intercéder en notre faveur ».*
- §2** *Suivant les traces de saint François qui tout « entier était non pas tant priant que fait prière », les frères une fois tout empêchement écarté, et tout souci et toute préoccupation laissés de côté, serviront, aimeront, honoreront et adoreront le Seigneur Dieu d'un cœur pur et d'un esprit pur; parce qu'il faut « toujours prier et ne pas se décourager », « car le Père cherche de tels adorateurs ».*

6. VIVRE EN FRÈRES MINEURS

Commentaire :

François est le premier dans l'histoire de l'Église à donner à son groupe le nom de Fraternité. Il a voulu que cette Fraternité s'appelle l'Ordre des Frères Mineurs (1C 38). La première déclaration qu'offrent les CCGG, c'est d'affirmer que l'Ordre est une Fraternité. On veut dire ainsi que la référence principale n'est pas l'institution mais la personne du « frère ». La Fraternité est, après la centralité de Dieu et de l'Évangile, l'élément le plus fondamental de l'identité de notre vocation franciscaine. Saint François reconnaît que les frères et la révélation de vivre selon la forme du saint Évangile sont des dons du Seigneur.

Chant

Lecture des articles avec un court silence après chaque article : 38 ; 39 ; 40;41;55

Article 38

Les frères, entant que fils du Père céleste et frères de Jésus-Christ dans l'Esprit Saint, suivant la forme évangélique révélée par le Seigneur à saint François, mènent en commun la vie fraternelle, s'aimant mutuellement et se nourrissant plus qu'une mère nourrit et chérit son fils charnel.

Article 39

Par l'amour de Dieu répandu dans leurs cœurs par l'Esprit saint, tous les frères auront avant tout entre eux l'habitude d'un esprit familial et d'une amitié réciproque, et cultiveront la politesse, le charme de l'esprit et toutes les autres vertus. Afin que, s'encourageant sans cesse les uns les autres à l'espérance, à la paix et à la joie, ils parviennent à une pleine maturité humaine, chrétienne et religieuse, unis dans une vraie charité.

Article 40

Comme chaque frère est un don de Dieu à la fraternité, les frères s'accueilleront mutuellement dans leur propre réalité, tels qu'ils sont et comme égaux, même s'ils sont pourvus d'un caractère, d'une culture, de mœurs, de talents, de capacités et qualités différents ; ainsi toute la fraternité deviendra le lieu privilégié de la rencontre avec Dieu.

Article 41

Tous les membres de l'Ordre sont frères et mineurs de fait et de nom bien qu'ils exercent des fonctions, des charges et des ministères divers.

Article 55

§1 *Les frères se souviendront volontiers que le charisme placé par Dieu en saint François fait voir et manifeste ses multiples fruits tant chez les Frères Mineurs que chez les autres membres de la Famille franciscaine.*

§2 *Les frères travailleront de toutes leurs forces à entretenir et promouvoir la pleine évolution de ce charisme franciscain chez tous ceux qui sont imprégnés de l'esprit de saint François et à saisir les occasions de se réunir pour apporter une aide aux entreprises communes.*

§3 *Les assistants spirituels de toute entité ou groupe de la Famille franciscaine seront soigneusement choisis, conformément au droit universel et propre.*

Bref silence pour la méditation

Commentaire :

La Fraternité franciscaine a la tâche particulière d'être un instrument de paix, de bien, de justice, de réconciliation. Avant d'annoncer et de promouvoir la paix, la réconciliation, la Fraternité devra la vivre. Chaque frère devra avoir la paix dans son cœur. La Fraternité devra s'engager chaque jour à être une Fraternité réconciliée qui témoigne de la réconciliation que le Père veut accomplir dans le monde à travers son Fils.

Lecture des Articles : 67et 68

Article 67

Les frères, renonçant sans cesse à eux-mêmes et dans une continuelle conversion à Dieu, proposeront une image prophétique par l'exemple de leur vie, pour confondre les « fausses valeurs » de notre époque.

Article 68

§1 *Les frères vivront en ce monde comme des promoteurs de justice, des hérauts et des artisans de paix, vainqueurs du mal en faisant le bien.*

§2 Les frères annonceront la paix en paroles, mais la posséderont encore plus profondément dans leur cœur; en sorte que personne ne soit provoqué à la colère et au scandale, mais que tous soient invités par eux à la paix, la douceur et la bienveillance.

Nous faisons un examen de conscience pour reconnaître les divisions, les blessures ouvertes, les fautes de dialogue, toutes les attitudes de désamour entre nous dans notre vie fraternelle de chaque jour.

Bref silence...Après, on peut prier et chanter un psaume pénitentiel

Nous voulons maintenant exécuter un signe qui exprime l'accueil de chaque frère comme don du Seigneur et la disposition au pardon et à la réconciliation avec chacun des frères. Nous nous embrassons fraternellement.

7. ÉVANGÉLISER EN FRATERNITÉ ET MINORITÉ DANS LE MONDE

Commentaire :

Dès ses origines, la spiritualité franciscaine est une spiritualité missionnaire, une spiritualité de la rencontre, qui vise à se mettre en route. Suivant l'exemple de François et de tant de confrères, nous voulons nous aussi accueillir le don de l'Évangile et le restituer avec créativité par la vie, par des gestes concrets, par la mission évangélisatrice, dans son expression de « inter gentes » et « ad gentes ». Les CCGG, aux chapitres IV et V, nous rappellent que nous sommes des pèlerins et étrangers en ce monde, que nous sommes tous appelés à évangéliser, que notre première forme d'évangélisation se donne à travers notre vie de fraternité et minorité, mais aussi par la parole et la prédication explicite.

*Chant et entrée de la mappemonde et d'une paire de sandales
Lecture de l'Article 66*

Article 66

§1 Pour suivre de plus près et manifester plus clairement l'anéantissement du Sauveur, les frères mèneront dans la société la vie et la condition des petits, séjourneront toujours parmi eux comme des mineurs ; par cette condition spéciale, ils travailleront à l'avènement du Royaume de Dieu.

§2 Par leur manière de vivre, les frères, en fraternité et individuellement, se conduiront de façon à n'écarter d'eux personne, surtout ceux qui sont ordinairement abandonnés socialement ou spirituellement.

Bref témoignage d'un confrère qui vit parmi et sert les pauvres pour qu'il partage son expérience de frère mineur dans ce contexte.

Lecture des Articles 83 ; 84 ; 89

Article 83

§1 Comme le Fils a été envoyé par le Père, tous les frères sous la conduite de l'Esprit Saint, sont envoyés pour proclamer l'Évangile dans le monde entier à toute créature, et faire savoir à tous par le témoignage rendu à sa voix qu'il n'y a de Tout Puissant que Dieu.

§2 *Tous les frères participeront à la charge évangélisatrice de toute l'Église et, à l'exemple de saint François « qui avait fait son corps tout entier une langue » seront prêts à accueillir l'inspiration divine et, partout où ils seront appelés et envoyés, en parole et en acte ils édifieront toutes les nations par la pureté de toute leur vie.*

Article 84

Où qu'ils soient et quoiqu'ils fassent, les frères se consacreront à la tâche de l'évangélisation ; dans la communion fraternelle, par une vie contemplative et pénitente, ainsi que par les divers travaux accomplis pour la fraternité ; dans la société humaine, par une activité intellectuelle et matérielle, par l'exercice de la charge pastorale dans les paroisses et les autres institutions ecclésiastiques ; et enfin, par le témoignage d'une présence franciscaine simple, qui annonce l'avènement du Règne de Dieu.

Article 89

§1 *Le témoignage de vie ou proclamation silencieuse du Royaume de Dieu est un début et un premier mode d'évangélisation et celui-ci doit être montré par tous les frères, tant clercs que laïcs, les prédicateurs, les orants ou les travailleurs, les jeunes et les vieux, les bien portants et les malades, ainsi en menant une vie de mineurs en fraternité, ils confesseront qu'ils sont chrétiens.*

§2 *Le témoignage de la parole ou proclamation explicite est l'autre mode d'évangélisation et sa fait par ceux qui, par la parole et leur fonction, annoncent le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne et le mystère de Jésus de Nazareth, Fils de Dieu.*

Rappeler les diverses présences d'évangélisation « inter gentes » de la Fraternité provinciale.

Lecture de l'Article 117

Article 117

§1 *Dans notre ordre sont appelés missionnaires les frères qui, selon la Règle, par inspiration divine, veulent se consacrer à une activité missionnaire d'évangélisation et sont envoyés par le Ministre compétent.*

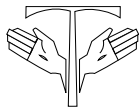
§2 *La fin de l'évangélisation missionnaire est de porter l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ aux peuples et groupes humains chez lesquels la Bonne Nouvelle n'a jamais été entendue et aider ceux qui ont accepté l'Évangile à construire une Église locale.*

§3 *L'évangélisation missionnaire demeure nécessaire dans toutes les Églises locales jusqu'à ce qu'elles soient complètement édifiées ou reconstruites dans leur ancienne vigueur, par l'emploi des énergies et des moyens nécessaires.*

Bref témoignage d'un frère qui vit une expérience typique de mission « ad gentes ».

CONCLUSION

Bénédictio avec le Saint Sacrement et un chant final.



ORDO FRATRUM MINORUM
Curia generalis
Via Santa Maria Mediatrice, 25
00165 - Roma - Italia

www.ofm.org